

ROBERTO J. PAYRO
LA MER D'EAU DOUCE

III

REVIVANT LE PASSE

Juan Díaz de Solís regagna la salle et s'assit dans le haut fauteuil en cuir. Il semblait somnoler, fatigué après tant d'animation. En réalité, il méditait en se remémorant des faits passés et en évoquant des événements futurs, comme dans un songe ou un examen de conscience où serait mêlée la vision de l'avenir. Mais il y avait peu d'éléments sentimentaux dans ses pensées.

Marin rompu aux longues traversées et à d'interminables absences, n'ayant en rien le cœur tendre, le souvenir qui l'occupait le plus n'était pas celui de son honnête épouse doña Ana de Torres, ni celui de ses enfants Luisillo et Diego, qui étaient restés avec elle à Lepe. En des temps aussi rudes et âpres, de passion mais pas de douceur, des hommes comme lui savaient aimer à leur façon, d'en haut et de loin, la famille, propriété à peine plus jalousement gardée et protégée que les matériaux, tant que l'honneur n'était pas en jeu. Ils n'étaient habituellement pas l'époux ou le père mais, plutôt, le maître, le chef. Solís pensait, donc, aux siens, avec la partie subconsciente de son esprit, comme on

pense à des abstractions qui ne parviennent pas pour le moment à exercer une influence sensible sur la vie mais qui dépendent d'elle et se subordonnent à elle : très différents étaient les personnages et les faits qui le préoccupaient dans la trame de son destin.

Il revivait des événements passés et extraordinaires – pouvant presque les toucher dans son imagination, comme personne à part lui ne pouvait les voir, débarrassés de leur mystère et de leur côté secret –, passant en revue, à la lumière de fugaces évocations tout ce qui était arrivé depuis cette année 1492, début de ses passions et de ses malheurs, là-bas au Portugal ...

Jeune encore, il était pilote du Roi. Il avait rapidement fait carrière ; il pouvait espérer honneurs et fortune ... Mais la "*Casa da Guiné*", au service de laquelle il était, se mit à le négliger, à lui témoigner une certaine malveillance que son sang chaud ne pouvait supporter sans colère. Ils en arrivèrent à lui devoir, pour sa solde de pilote, la somme rondelette de huit cents ducats, équivalant à plus de sept cents mille maravédis (**N.d.T.** : conversion erronée, 1 ducat valant 375 maravédis => 300.000), et on ne la lui payait pas, malgré ses réclamations insistantes et les ordres réitérés de Jean II. Solís crut que, d'accord avec la Casa da Guiné, le Roi se moquait de lui, ne faisant pas le nécessaire pour que ses ordres fussent suivis d'effet ou les désavouant traîtreusement à peine

émis. En s'en souvenant, Solís en avait le visage qui se crispait. Mais lui succédait, immédiatement, un sourire moqueur.

C'est qu'il n'avait pas tardé à trouver une manière de donner satisfaction à son amour-propre blessé et de sauvegarder ses intérêts. Une indiscretion "*en prenant un verre*" lui permit d'apprendre que certains corsaires français, avec qui il avait noué des contacts lors d'un de ses voyages, préparaient un coup de main productif au détriment de la Casa da Guiné. Il n'hésita pas à s'y associer, car il croyait évidemment et indiscutablement juste de récupérer son dû, quelle qu'en fût la manière. Uni aux corsaires, il s'embarqua avec eux et, ensemble, ils s'emparèrent en haute mer d'une caravelle portugaise qui revenait de La Mina (**N.d.T.** : actuel El Mina, Golfe du Bénin, côte sénégalogambienne, au Ghana) avec vingt mille doublons d'or (**N.d.T.** : 1 doublon d'or = 2 escudos = 800 maravédís => 16 millions de maravédís ; voir Barros e Sousa Santarém, p. 71). Lors de la répartition du butin, il reçut plus que ce qu'on lui devait et il hésita avant d'emporter le surplus mais il laissa de côté ses scrupules et ne se borna pas à "*récupérer son dû*". Que cela compensât les désagréments subis, n'était, tous comptes faits, que légitime ! ...

Son sourire moqueur s'accrut : les choses n'en étaient pas restées là mais avaient débouché

sur une étrange comédie.

Le corsaire improvisé ne retourna évidemment pas au Portugal à la suite de son exploit. La Casa da Guiné ne l'aurait pas accueilli à bras ouverts. Il se réfugia en Castille, pour y consommer sa part de butin, tout en trouvant une nouvelle application à son activité et à ses connaissances. C'est là qu'il apprit que Jean II rendait la France entièrement responsable de ce que lui et les corsaires avaient fait. A titre de représailles et par mesure de précaution, il venait d'ordonner (**N.d.T.** : à Vasco de Gama) que l'on saisisse deux navires français ancrés dans le port de Lisbonne, qu'on les prive de vergues et de gouvernails afin qu'ils ne tentent pas de fuir, que l'on licencie l'équipage en le remplaçant par des marins portugais et que l'on mette en dépôt à la Douane les précieuses marchandises qui se trouvaient à bord. Et il menait bien la danse, le Portugais parce qu'il ordonna également, que l'on s'emparât de tous les navires français à cale à Setubal, Algarve, Porto et Aveiro ! ... Mais cela ne fut pas du tout du goût des marchands, armateurs et propriétaires des navires, qui accoururent précipitamment pour se plaindre auprès du Roi de France. Charles VIII qui, à l'époque, était surtout préoccupé par ses audacieux projets de guerre et de conquête en Italie ; désireux d'avoir la paix de l'autre côté des Pyrénées, il trancha dans le vif, faisant restituer à Jean II la caravelle prise par ses corsaires, lui

remboursant rubis sur l'ongle l'équivalent de ce qui avait été dérobé et présentant, par l'intermédiaire de ses ministres, ses plus plates excuses au monarque portugais (**N.d.T.**). Lorsque cela se fit, comme Charles VIII l'ordonnait, Solís dit en riant :

- *On m'a payé, oui, mais avec de l'argent français. La dette existe toujours et il se peut, qu'un jour, je me la fasse rembourser ! ...*

Tout s'arrangea, donc, à la satisfaction des armateurs et marchands, mais il n'en était pas de même pour le pilote. Jean II était indemnisé matériellement mais pas moralement : le serviteur, qui s'était moqué de lui, restait impuni, et cela n'était pas tolérable pour le prestige de sa couronne ... Les Rois Catholiques furent informés, en son nom, de l'acte de piraterie commis par Solís, afin que, en accord avec les traités, ils concèdent l'extradition du sujet portugais "Joao Dias", pilote de la Casa da Guiné.

Ce souvenir divertissait Solís. Son ami le maire de Lepe lui avait, un jour conseillé de chercher un refuge secret jusqu'à ce que les choses se tassent, s'il voulait faire de vieux os, ailleurs que dans une prison portugaise. Et il lui fit lire confidentiellement, pour sa gouverne, un ordre royal daté du 29 octobre 1495, signé dans la ville d'Alfaro, par don Ferdinand et doña Isabelle, et communiqué à tous les "*magistrats, assistants, maires, huissiers et tous autres auxiliaires de justice de n'importe quelle ville, villages et lieux de*

nos royaumes et seigneuries", stipulait le document en question. Le navigateur, qui s'empressa de le dérober, connaissait presque par coeur le confus et, en même temps, savoureux texte de la circulaire, chef-d'oeuvre des fonctionnaires de l'époque (N.d.T. : TORIBIO MEDINA, pages XXV-XXVI) :

"Sachez – disait l'ordre – que le sérénissime Roi du Portugal, notre frère, nous fait savoir que Juan Diaz, pilote, surnommé Bouffées de Bagasse, natif de son royaume du Portugal, ayant agi de concert avec certains Français, ils ont volé une caravelle du Roi en question qui venait de La Mina, sur laquelle ils ont dérobé plus de 20.000 doublons, dont ledit pilote a prélevé sa part ; et on a appris qu'il se trouve en nos royaumes, ce qui résulte d'une enquête que l'on y a menée ; on nous demande de nous conformer aux traités de paix conclus avec le Roi en question, notre frère, que nous le fassions arrêter et le livrions, afin que dans son royaume de Portugal il le fasse passer en justice ; et puisque ladite enquête qu'il Nous a communiquée semble correspondre à la vérité, nous accédons à cette demande et vous adressons cette lettre pour cette raison, vous ordonnant, étant requis par ledit Roi, notre frère, sur base de notre lettre, de vous emparer de la personne dudit Juan Diaz, pilote, et de placer sous séquestre tous ses biens, meubles et immeubles, où que vous que le trouviez, et que vous le

remettiez et le fassiez livrer avec tous ses biens à la personne que ledit Roi, notre frère, a envoyée pour lui, afin qu'elle puisse l'emmener et le conduire au royaume du Portugal et que, là-bas, on le traduise en justice : à cette fin, nous vous donnons le pouvoir d'accomplir l'objet de notre lettre avec ses incidences et dépendances, urgences, annexes et connexes ... "

Le Roi du Portugal, qui, en effet, avait fait vérifier par des agents secrets le lieu de résidence de Solís, s'empressa d'envoyer quelqu'un pour le capturer avec l'aide de la justice espagnole. Grand était le danger mais l'épée, suspendue, ne s'abattit pas sur la tête du pilote. Il n'avait pas même besoin de la mise en garde de son ami le maire. Quoique justiciers, les Rois Catholiques – et tout particulièrement doña Isabelle, qui fut pour son Royaume, en ce qui concerne le gouvernement et l'administration, ce qu'une incomparable maîtresse de maison est pour sa famille – étaient trop bien informés pour ne pas le tirer d'embarras en prévision de futurs services – sachant ce que chacun des vassaux et habitants de leur Royaume valait, parce que – comme le dit Galíndez de Carvajal (**N.d.T.**) – "*(...) afin d'agir en connaissance de cause lors des élections, ils avaient un livre, où étaient renseignés les hommes les plus habiles et ayant le plus de mérites pour les charges à pourvoir (...)*".

Non seulement, ils n'attisèrent pas le zèle des

magistrats et consorts afin que fût exécuté leur royal ordre mais ils admirèrent même sans difficulté comme bien fondé le plaidoyer que Solís leur fit parvenir depuis sa cachette. Afin de ne pas tomber aux mains de Jean II, peut-être au péril de sa vie, le navigateur se prévalait de sa nationalité espagnole : ses parents étaient originaires de Santa María de Solís, où les Solís possédaient une "*noble demeure, ancienne et patrimoniale, depuis l'époque du Roi Don Pelayo*", ce dont pourrait attester, si nécessaire, García Dei, maître d'armes de Leurs Altesses. Ils avaient émigré au Portugal, après la naissance à Lebrija (**N.d.T.** : Andalousie) de Juan Díaz, vassal naturel des Rois Catholiques et ne relevant, en tant que tel, que de leur juridiction et de leur justice ...

Le Portugais avait obtenu satisfaction, au moins sur la forme ; les Rois et leur justice étaient indifférents à un procès qui ne concernait pas les intérêts du Royaume, Juan Díaz de Solís pouvait être un serviteur de la Couronne très utile ... Tout conseillait d'enterrer cette affaire et le seul obstacle disparut de lui-même : Jean II décéda en octobre de cette année 1495.

Mais les Rois Catholiques ne jugèrent pas opportun de se servir immédiatement de Solís, même s'ils connaissaient ses grands mérites. La série de malheurs du navigateur n'était pas terminée. A Jean II venait de succéder sur le trône du Portugal Manuel 1^{er}, désirant vivement

surpasser en éclat et en gloire celui que ses contemporains avaient surnommé le « *Prince Parfait* ». Il caressait surtout l'idée d'étendre ses domaines, d'abriter à l'ombre de la croix – sous le sceptre portugais, bien sûr – de nouvelles et vastes terres encore sauvages ou inconnues et, à cette fin, essayait-il d'attirer à son service tous les hommes de valeur et de savoir, pilotes experts ou guerriers héroïques, qui fussent capables de sillonner des mers et défier des dangers, poursuivant, en rude concurrence avec la Castille, la série glorieuse des découvertes qui avaient tant fait la renommée de son prédécesseur. Parmi eux, il fixa les yeux avec une préférence visible sur celui que, depuis sa fuite, on avait commencé à appeler Juan Díaz de Solís, et il lui fit offrir, outre une amnistie pour le passé, la charge de pilote de la flotte portugaise, avec des gages tentateurs. Le navigateur, qui n'avait pas l'embarras du choix, accepta, repassant au Portugal.

Ces souvenirs, plus fugaces, traversaient comme des éclairs la mémoire de Solís. Mais, en arrivant à ce stade, son sourire, sa sérénité disparurent brusquement. Son visage exprima de la douleur et de la colère ...

Peu après être entré au service de Manuel 1^{er}, il tomba amoureux d'une damoiselle de Lisbonne, aussi coquette que belle, et ils ne tardèrent pas à se marier. Cet épisode de sa vie fut court et dramatique ... Quelques mois après ses noces, le

marin recevait l'ordre d'embarquer comme pilote sur la caravelle « Cisne » qui, avec quatre autres vaisseaux commandés par le Duc Alfonso de Albuquerque comme capitaine général, faisaient partie de l'escadre de l'amiral Tristan da Cunha. La grande figure d'Albuquerque était la seule lueur dans les ténèbres de ce souvenir. Il lui semblait encore le voir avec sa majestueuse stature, sa barbe à la Moïse, ses yeux de feu, son beau profil marqué, son front large et haut, des traits révélateurs de sa valeur, de sa loyauté, des nombreuses vertus que le firent appeler « *Le Grand* ». Il l'avait reçu avec une sévère bienveillance, lorsqu'il était allé occuper son poste, lui faisant l'honneur de le connaître à fond et lui témoignant *la plus grande confiance en son habileté*, comme on se disait alors. Il lui communiqua la date à laquelle ils lèveraient l'ancre du mouillage de Belem, près de Lisbonne, et il lui donna la permission de se retirer ... Ce fut la première et la dernière fois qu'il vit le Duc.

La petite escadre d'Albuquerque, ancré sur le Tage, ne suivit pas la flotte de Tristan da Cunha qui mit les voiles à la date indiquée. On attendit, deux longs jours durant, le pilote de la « Cisne ». Au troisième jour, on leva l'ancre sans lui. Le bruit était parvenu aux oreilles de l'équipage des caravelles, à celle du Duc même, que, fou de jalousie, estimant nécessaire de laver son honneur, Solís, à juste titre ou pas, avait poignardé

à mort son épouse et, ensuite, était allé se réfugier en Castille, abandonnant tout ... Était-ce vrai ? Ce devait l'être si un regard égaré et un front renfrogné et sombre reflètent le drame de l'amour, de la folie et de la mort ...

Le navigateur disparut mais, deux ans plus tard, en 1508 (**N.d.T.** : TORIBIO MEDINA, pp. CXIV-CXV + 16-17), messieurs les officiels de la Casa de Contratación de Séville recevaient avec un relatif déplaisir une ordonnance signée par Don Ferdinand – la Reine Isabelle n'existait plus – et légalisée par Lope Conchillos, leur faisant savoir : "*mon plaisir et ma volonté sont de prendre et recevoir Juan Díaz de Solís comme notre pilote*", à raison de quarante mille maravédís annuels tant qu'il sera à terre, quarante-huit mille lorsqu'il naviguera, et deux *cahíces* de blé (**N.d.T.** : 690 X 2 => près de 1.400 kilos) par an, pour l'approvisionnement de sa maisonnée.

Don Ferdinand avait émis cette ordonnance le 22 mars (**N.d.T.** : TORIBIO MEDINA, pp. 17+26-29) afin de signer le lendemain un contrat convenu déjà avec Solís et Vicente Yáñez, pour un important voyage de découverte aux Indes Occidentales. Les deux marins étaient obligés de partir de Cadix sur deux caravelles et de naviguer vers le Couchant "*sans débarquer sur une île ou terre ferme, selon la démarcation, appartenant au Roi du Portugal*", gendre pour la deuxième fois du Roi Catholique (**N.d.T.** : après Isabelle d'Aragon, il

épouse sa sœur Marie). On sait que les souverains des deux royaumes avaient accepté la décision du Pape Alexandre VI, qui donnait à l'Espagne tout ce qu'elle pourrait conquérir à l'Ouest et au Portugal tout ce qu'il pourrait conquérir à l'Est d'une ligne imaginaire "*de démarcation*" qui, passant par l'île



de Fer, dans les Canaries, et par les deux pôles, divisait en deux le globe terrestre ; on sait que, un peu plus tard la ligne fut éloignée de trente degrés à l'Ouest de la même île— ce qui ne mit pas fin, loin de là, aux litiges entre les deux couronnes — : la célèbre ligne, donc, passait alors, avec cette modification, à quelque trois cents vingt lieues à l'Ouest de la dernière île du Cap Vert, se prolongeant jusqu'aux pôles. Et c'était celle-là que Juan Díaz de Solís et Vicente Yáñez Pinzón devaient respecter. Leurs caravelles navigueraient sans s'arrêter dans des ports déjà connus plus que le temps nécessaire pour se ravitailler en vivres et en eau potable, jusqu'au moment où ils

trouveraient le passage qui, selon Solís, permettrait d'arriver par l'Occident aux Moluques et à la région des épices, sans devoir doubler le Cap de Bonne-Espérance.

Le Portugal n'avait apporté à Solís que des déceptions ayant tourné en tragédie. Dans son for intérieur, malgré sa clairvoyance, le marin rendait, avec une profonde rancœur, responsables de son malheur, non seulement le Roi du Portugal et ses ministres, mais jusqu'au pays lui-même. Il haïssait le Portugal tout entier, voulait se venger de lui et, au profit de l'Espagne, le priver de tout ce qu'il aurait pu lui apporter, résolu aussi à lui prendre tout ce qu'il pourrait. L'homme, éternel enfant, maudit la terre qui ne lui a pas souri.

© 2016, Bernard GOORDEN, pour la traduction française

Notes du traducteur (N.d.T.).

TORIBIO MEDINA, José ; ***Juan Díaz de Solís. Estudio histórico*** ; Santiago de Chile, impreso en casa del autor ; 1897, CCCLII + 252 p. (segundo libro : documentos y bibliografía). Voir + **infra** :

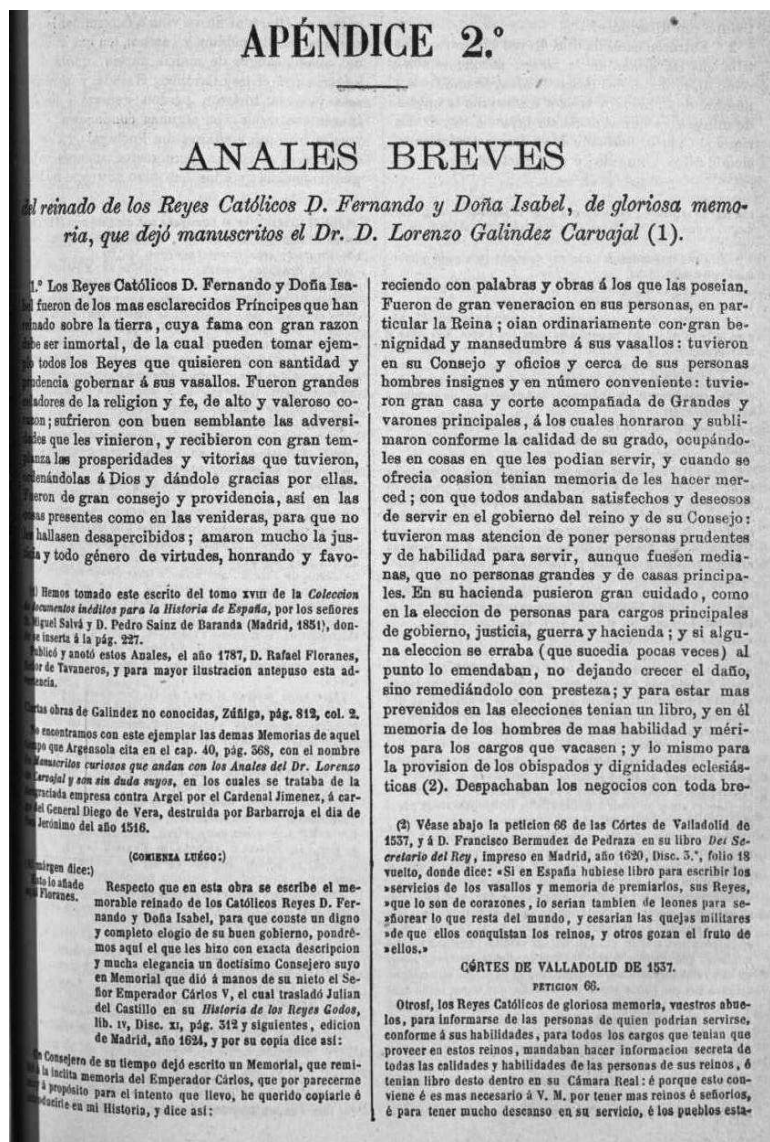
<http://booksnow1.scholarsportal.info/ebooks/oca9/32/juandazdesol100medi/juandazdesol100medi.pdf>

« *texto de la circular, obra maestra de los funcionarios de aquel tiempo* » (TORIBIO MEDINA, pp. XXV-XXVI):
« publicado por Fernández de Navarrete, *Colección de*

viajes, t. III, p. 505, y reimpresso por Torres de Mendoza, Colección de Documentos, t. XXXVIII, p. 347 ».

Galíndez de Carvajal (1472-1528), chroniqueur :

Crónicas de los Reyes de Castilla : Desde Don Alfonso el sabio hasta los católicos Don Fernando y Doña Isabel por Cayetano Rosell, Fernán Pérez de Guzmán, Diego de Valera , Diego Enríquez del Castillo, Fernando del Pulgar, **Lorenzo Galíndez de Carvajal** , Andrés Bernáldez , Pedro López de Ayala ; tomo 3, page 533 (= Apéndice 2º, Anales breves). Voir + **infra** : <http://bibliotecadigital.jcyl.es/es/consulta/registro.cmd?id=8333>



APÉNDICE 2.º

ANALES BREVES

del reinado de los Reyes Católicos D. Fernando y Doña Isabel, de gloriosa memoria, que dejó manuscritos el Dr. D. Lorenzo Galíndez Carvajal (1).

1.º Los Reyes Católicos D. Fernando y Doña Isabel fueron de los mas esclarecidos Príncipes que han reinado sobre la tierra, cuya fama con gran razon debe ser inmortal, de la qual pueden tomar ejemplo todos los Reyes que quisieren con santidad y providencia gobernar á sus vasallos. Fueron grandes defensores de la religion y fe, de alto y valeroso corazón; sufrieron con buen semblante las adversidades que les vinieron, y recibieron con gran templanza las prosperidades y victorias que tuvieron, atribuyéndolas á Dios y dándole gracias por ellas. Fueron de gran consejo y providencia, así en las cosas presentes como en las venideras, para que no se hallasen desapercibidos; amaron mucho la justicia y todo género de virtudes, honrando y favo-

reciando con palabras y obras á los que las poseían. Fueron de gran veneracion en sus personas, en particular la Reina; oían ordinariamente con gran benignidad y mansedumbre á sus vasallos: tuvieron en su Consejo y oficios y cerca de sus personas hombres insignes y en número conveniente: tuvieron gran casa y corte acompañada de Grandes y varones principales, á los cuales honraron y sublimaron conforme la calidad de su grado, ocupándoles en cosas en que les podian servir, y quando se ofrecia ocasion tenian memoria de les hacer merced; con que todos andaban satisfechos y deseosos de servir en el gobierno del reino y de su Consejo: tuvieron mas atencion de poner personas prudentes y de habilidad para servir, aunque fuesen medianas, que no personas grandes y de casas principales. En su hacienda pusieron gran cuidado, como en la eleccion de personas para cargos principales de gobierno, justicia, guerra y hacienda; y si alguna eleccion se erraba (que sucedia pocas veces) al punto lo emendaban, no dejando crecer el daño, sino remediándolo con presteza; y para estar mas prevenidos en las elecciones tenian un libro, y en él memoria de los hombres de mas habilidad y méritos para los cargos que vacasen; y lo mismo para la provision de los obispados y dignidades eclesiásticas (2). Despachaban los negocios con toda bre-

(1) Hemos tomado este escrito del tomo xviii de la Coleccion de Documentos inéditos para la Historia de España, por los señores D. Miguel Salvá y D. Pedro Sainz de Baranda (Madrid, 1851), donde se inserta á la pág. 227.

(2) Publicado y anotado estos Anales, el año 1787, D. Rafael Floranes, Señor de Taveraños, y para mayor ilustracion antepuso esta adición.

Estas obras de Galíndez no conocidas, Zúñiga, pág. 812, col. 2. En el tomo 1.º de esta Coleccion encontramos con este ejemplar las demas Memorias de aquel tiempo que Argensola cita en el cap. 40, pág. 368, con el nombre de Manuscritos curiosos que andan con los Anales del Dr. Lorenzo Galíndez de Carvajal y son sin duda suyos, en los cuales se trabaja de la empresa contra Argel por el Cardenal Jimenez, á cargo del General Diego de Vera, destruida por Barbarroja el día de San Jerónimo del año 1516.

(COMIENZA LUÉGO)

Respecto que en esta obra se escribe el memorable reinado de los Católicos Reyes D. Fernando y Doña Isabel, para que conste un digno y completo elogio de su buen gobierno, pondremos aquí el que les hizo con exacta descripción y mucha elegancia un doctísimo Consejero suyo en Memorial que dió á manos de su nieto el Señor Emperador Carlos V, el cual trasladó Julian del Castillo en su *Historia de los Reyes Godos*, lib. iv, Disc. xi, pág. 312 y siguientes, edición de Madrid, año 1624, y por su copia dice así:

El Consejero de su tiempo dejó escrito un Memorial, que remitió á la faculta memoria del Emperador Carlos, que por parecerme á propósito para el intento que llevo, he querido copiarle é insertarle en mi Historia, y dice así:

(2) Véase abajo la peticion 66 de las Cortes de Valladolid de 1537, y á D. Francisco Bernúdez de Pedraza en su libro *Del Secretario del Rey*, impreso en Madrid, año 1620, Disc. 5.º, folio 18 vuelto, donde dice: «Si en España hubiese libro para escribir los servicios de los vasallos y memoria de premiarlos, sus Reyes, que lo son de corazones, lo serian tambien de leones para señorear lo que resta del mundo, y cesarian las quejas militares de que ellos conquistan los reinos, y otros gozan el fruto de ellos.»

CÓRTE DE VALLADOLID DE 1537.

PETICION 66.

Otrosí, los Reyes Católicos de gloriosa memoria, vuestros abuelos, para informarse de las personas de quien podrian servirse, conforme á sus habilidades, para todos los cargos que tenian que proveer en estos reinos, mandaban hacer informacion secreta de todas las calidades y habilidades de las personas de sus reinos, ó tenian libro desto dentro en su Cámara Real: é porque esto conviene é es mas necesario á V. M. por tener mas reinos é señorios, é para tener mucho descenso en su servicio, é los pueblos esta-

Sources possibles de l'acte de piraterie.

Biographie de « Vasco da Gama » in ***Encyclopédie des gens du monde*** (répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans), Tome douzième (= volume 12) ; Treuttel et Würtz ; 1839, page **88** (de 811 pages) :
<https://books.google.be/books?id=A1CAAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

Manuel Francisco de Barros e Sousa Santarém (Visconde de) ; ***Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique : au-delà du Cap Bojador, et sur les progrès de la science géographique, après les navigations des Portugais, au XVe siècle*** ; Paris, Librairie orientale de V(eu)e

Dondey-Dupré ; 1842, CXIV-336 pages. (citation extraite de la page **p. 71**)

http://books.googleusercontent.com/books/content?req=AKW5Qaf6uob53X1siLBn1riTuLfKqeh01aEcaDC_fizNy3-9_zpZeMhJ7Z0mQ9347qRtStpTrHQrrtf4byaVuT8eCAotM587XRFH2T-pwi0GILe4eczH_WZf8YwoMjoJVZQblZVPVe1iExShd2zlpom1GOC4FISBrYyh7yzla2XEnKZpbYUBV3aiowMjPeWBefGfdRuycJXkS7_ibzRXBZ4vBBgCol_SMT6onUr_aa6ogbohL97IB_GOvelTyIs73VpNIIVZ0FMI-iCgrP5IYjamwiO4qwoCxh6B2WBWpP8z690TZsAjyfQ

Le gouvernement portugais maintint ses droits à la possession de ces conquêtes et au commerce exclusif qu'il faisait avec elles, non seulement pendant le cours du XV^e siècle, mais même jusqu'à la fin du XVI^e. Pour prouver cette assertion nous nous bornerons à citer les faits suivants. L'an 1492, les Français, contre les traités, capturèrent une caravelle de la Mina. Le roi de Portugal exerça des représailles contre dix gros navires français qui se trouvaient mouillés dans le Tage, et en fit déposer les chargements à la douane ; il fit faire la même chose aux navires de cette nation qui étaient à l'ancre à Setubal. Le roi de France (Louis XII) fit restituer la caravelle, et le roi de Portugal rendit les navires ¹.

L'an 1495, les rois catholiques firent livrer au roi de Portugal le pilote *Jean Dias* qui, de complicité avec quelques Français, avait commis un vol de deux mille doublons ².

¹ Resende, *Chronic. del rey D. João II*, cap. cxlvi.

² *Archives royales de Simancas*, document. apud Navarrete, t. III.

Santarém confond Louis XII et Charles VIII.

Dès lors, s'il est une de ses sources, Payro amalgame-t-il, volontairement, deux actes de pirateries perpétrés, sous deux rois différents, à l'encontre d'une caravelle portugaise par des corsaires français, à une vingtaine d'années d'intervalle ? ...

Nicolas-Léger Moutard ; **Histoire universelle, depuis le commencement du monde, jusqu'à présent** ; Arkstée & Merkus ; 1768 , livre XXII, chapitre II, page 454 :

https://play.google.com/store/books/details/Histoire_universelle_depuis_le_commencement_du_mon?id=1SpKAAAACAAJ

SPONT, Alfred ; La marine française sous Charles VIII, page 4 :

<http://195.220.134.232/numerisation/tires-a-part-www-nb/0000005549085.pdf>

— 4 —

gnols sont saisis à La Rochelle et le roi en ordonne la délivrance (26 fév. 1484) ¹. Les Portugais sont inquiétés par M. de Saint-Germain, sur les côtes de Saintonge (printemps 1483) ²; un ambassadeur vient exposer au Conseil Royal ses doléances (25 août 1484), et MM. de Périgueux, de Rouen, le général des finances Michel Gaillart et le grand écuyer sont chargés d'examiner la conduite du coupable et de ses deux complices, Jean de Porcon et Jean du Ru (6 sept.); un mois plus tard, la nef du prieur de Rhodes, résident en Portugal, est restituée à son propriétaire ³.

MOLLAT, Michel ; « *De la piraterie sauvage à la course réglementée (XIVe-XVe siècle)* » in Mélanges de l'Ecole française de Rome (Moyen-Age, Temps modernes), année 1975, volume 87, N° 1 pp. 7-25 :

http://www.persee.fr/doc/mefr_0223-5110_1975_num_87_1_2322

Il est étonnant que, depuis 1927 (et de nombreuses rééditions, par exemple chez Losada, un des plus grands éditeurs argentins, entre au moins 1938 et 2011), personne apparemment n'ait signalé (ne fût-ce que par une note en bas de page) les « *erreurs* » historiques que nous avons relevées ...